

faudrait tenir compte de l'existence de l'inadaptation, de la présence du handicapé et prévoir des solutions s'inspirant d'une attitude d'intégration et non plus de ségrégation.

- Viser à maintenir actuellement autant que possible les enfants et adolescents en question dans des structures scolaires et professionnelles normales et éviter ainsi l'isolement dans des structures uniquement axées sur leur " manque ". Pour réaliser ce maintien dans les structures normales il faut, en plus de toutes les initiatives de soutien financier, offrir à l'enfant et à son entourage direct, confronté aussi au problème, une aide, un soutien pratique et moral aussi souvent et aussi longtemps que nécessaire.
- Favoriser et stimuler le dialogue entre ces enfants et leur entourage, leur milieu de vie (scolaire, familiale, rurale). Préserver à ces enfants le droit de vivre, sinon comme les autres, du moins avec les autres.
- Il nous semble indiqué de commencer cet apprentissage dès la prime enfance. A partir d'un dépistage précoce, maintenir autant que possible les " enfants à risques " dans des groupes correspondant à leur âge. Baisser en cas de besoin dans les écoles l'effectif des groupes et classes. Offrir les services d'une équipe pluridisciplinaire pour assister l'enseignant, en ce qui concerne certains problèmes spécifiques du handicapé. Suivre ensuite cet enfant à tous les stades de son développement.
- Prévoir au niveau de l'intégration professionnelle les mêmes facilités d'accès à un emploi, réserver un nombre obligatoire de postes pour les " handicapés " dans les différents cadres administratifs, offrir des facilités de perfectionnement et d'avancement et introduire un matériel de travail adapté aux capacités du handicapé, et enfin, si désiré, le soutien pratique et moral personnel.